

**Commune d'ESSOUVERT**  
**Procès-Verbal**  
**Réunion du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 octobre à 18 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2025

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY,

Absents excusés : Dominique BERTIN, Anne DURIEUX, Émilie RACAULT, Christiane VALAYER qui a donné pouvoir à Dominique BERNAZEAU,

Absents non excusés : Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE

Secrétaire de séance élu : Patrick TANGUY

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2025.

La séance débute avec la présentation du couple de kinésithérapeutes qui souhaite présenter son projet d'installation à La Benête dans l'ancienne école.

Puis le maire demande à ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour concernant une facture SEMIS et l'achat d'un nouveau véhicule pour la commune. Le conseil accepte à l'unanimité.

**Travaux d'aménagement à l'ancienne école de La Benête**

Mr le Maire confirme que le Conseil Municipal a été sollicité par un couple de kinésithérapeutes qui recherche un bâtiment où effectuer leur activité.

La partie restante des locaux de l'ancienne école de La Benête pourrait leur convenir.

Afin de poursuivre l'étude de ce dossier, Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se déterminer sur le projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un accord de principe pour l'installation de kinésithérapeutes et autorise la commission bâtiments à demander des devis.

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

**Participation à la complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation :**

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire d'une participation à la garantie santé des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit via des mutuelles individuelles labellisées, soit via une mutuelle collective.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la collectivité participera au financement des **contrats individuels labellisés** de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de **15 euros par mois et par agent**. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année.

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### **Approbation comptes SEMIS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la SEMIS de Saintes a adressé à la commune les bilans 2024 des opérations réalisées sur la commune d'Essouvert, ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes. Le Conseil Municipal en prend connaissance et émet un avis favorable sur l'exercice écoulé et donne quitus au mandataire pour cette période.

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### **Facture SEMIS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la SEMIS de Saintes a également adressé à la commune une facture de 26 023,28€ TTC pour remboursement des frais engagés concernant l'étude de l'opération locative sociale dans le lotissement Fief du Pin à ESSOUVERT. En effet, il était prévu à l'article 4 de la convention signée le 25 mars 2022, que « la commune s'engage à rembourser à la SEMIS tous les frais engagés par cette dernière dans le cadre des études de faisabilité de l'opération, sur présentation de factures (...) si aucune suite n'était donnée à cette opération aux termes des 1ère et 2ème étapes de l'article 3 ».

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### **Détermination du nombre d'agents recenseurs pour 2026**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement doit avoir lieu en début d'année 2026 en partenariat avec l'INSEE. Il demande au Conseil de bien vouloir accepter de fixer à 3 le nombre d'agents recenseurs à recruter afin d'assurer au mieux les opérations du recensement.

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### **Rémunération des agents recenseurs pour 2026**

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir également fixer les critères de rémunération des agents recenseurs. Le Conseil Municipal décide de fixer les critères suivants :

Par séance de formation	60.00 €
Par bulletin de logement	1.50 €
Par bulletin individuel	2.50 €

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### **Achat d'un deuxième écran pour le secrétariat**

Mr Le Maire rappelle au conseil municipal que le 3 juin 2025 a été prise la délibération n° D20250604 pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de Saint Denis du Pin avant octobre 2025 pour des raisons d'incompatibilité avec Windows 11. Suite à un changement prématuré du disque dur, il s'avère que celui-ci est en fait compatible. L'idée de changer tout le matériel a donc été abandonnée pour n'acheter qu'un écran supplémentaire.

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### **Tarifs du repas du 3<sup>ème</sup> âge du 8 novembre 2026**

Mr Le Maire rappelle au conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le samedi 8 novembre 2025. Le repas est gratuit pour les personnes de la commune âgées de plus de 65 ans ainsi que pour celles atteignant ce même âge au cours de l'année. Il demande au conseil municipal de bien vouloir déterminer les tarifs pour les personnes non bénéficiaires de la gratuité. Le conseil municipal décide de fixer les prix suivants :

- 28€ le repas pour les personnes non bénéficiaires, mais domiciliées à ESSOUVERT.
- 32€ le repas pour les personnes domiciliées hors commune.

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### Achat d'un véhicule

Mr le Maire signale que le véhicule PEUGEOT des agents techniques vient de tomber en panne et que les devis de réparation sont très élevés. Au vu de l'âge de la voiture, il serait intéressant de voir à peut-être changer ce véhicule. Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat d'un nouvel utilitaire et fait part des offres reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide effectivement :

- de changer de véhicule
- d'accepter le devis de la Sarl Saint Denis Automobiles pour :
  - Achat du véhicule : 11 500 € TTC (9583,33€ HT)
  - Immatriculation : 276,76 € TTC
  - Reprise de l'ancien véhicule : - 1 800 € TTC
- d'inscrire la dépense au budget investissement de l'année en cours sur l'opération N°429 au compte 2182 par décision modificative

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### Décision modificative N°2 Budget principal :

Une décision modificative au budget est nécessaire pour l'investissement prévu : achat de la voiture.

Ont voté pour : 12	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### Questions diverses :

- Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026
- Les 10 ans de la commune seront reportés après les élections municipales
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 09/01/2026 à 18h30
- Proposition de VERSO ENERGY de prendre part au projet d'installation des panneaux agrivoltaïques d'un agriculteur de la commune, mais le conseil refuse.
- Acceptation de la proposition de la société SOPREMA de faire un entretien annuel du toit plat de la Salle de l'Alliance sur 3 ans (examen général d'étanchéités visibles, vérification et nettoyage des orifices des évacuations d'eaux pluviales et trop pleins)
- La commune se porte à nouveau candidate pour la prochaine édition des « Nocturnes en Vals de Saintonge »
- Achat de 2 perches de 10m avec têtes de loup pour nettoyage des églises
- Remerciements de l'association Pélé VTT pour le prêt du stade de La Benâte en août 2025
- Demande d'accès au bois pour des séances de sophrologie

Départ de Mme Dominique BERNAZEAU à 20h55

- Proposition d'achat de polos avec logo de la commune
- Prochaine réunion Animation est fixée
- Le portail du cimetière de La Benâte (accès du bas) est réparé et repeint
- Voirie : l'enfouissement se poursuit à La Benâte  
les chemins sont refaits  
Les travaux aux Suires sont presque terminés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire  
Henri AUGER



Secrétaire de séance  
Patrick TANGUY

